

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Monsieur Gilles ZURFLUH, Professeur des Universités, Directeur de l'UFR Informatique,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 914 – UFR Informatique :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 914, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles ZURFLUH, M. David NAVARRE, Maître de Conférences, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} octobre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Gilles ZURFLUH et M. David NAVARRE, en date du 6 février 2017.

Fait à Toulouse, le 10 octobre 2018

Le délégataire,



Gilles ZURFLUH

Le délégataire,



David NAVARRE

La Présidente,



Corinne MASCALA